



St Germain du Puy, le 17 mars 2026

Ville de
SAINT GERMAIN DU PUY

Séance du
CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

CONVOCATION DÉMATÉRIALISÉE
Conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal d'installation qui aura lieu le :

SAMEDI 21 MARS 2026

à 10h30 à l'Espace Nelson Mandela situé Rue Léonard Hippolyte Roger

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères et cordiales salutations.

La Maire de Saint Germain du Puy

Marie-Christine BAUDOIN



Ordre du jour ci-joint à la présente convocation.

Pièces jointes complémentaires :

- Conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L.2123.1 à L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Charte de l'élu local
- Dossier présentant les notes de synthèse
- Pouvoir

ORDRE DE JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026

- Installation du Conseil Municipal
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2026
- Élection du Maire
- Fixation du nombre d'Adjoints
- Élection des Adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local
- Compte-rendu des délégations effectuées par la Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal
- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Indemnités de fonction des élus : Maire, Adjoints et Conseillers délégués
- Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociale
- Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- Élection des représentants de la Commune au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher